



RAPPORT ANNUEL

2022



*Le **Réseau Enfance Blonay – Saint-Légier** (REBSL) est l'un des 33 réseaux reconnus par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) dans le canton de Vaud. L'entité juridique, qui est en charge de la gestion, est la Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier. Elle a été fondée le 28 janvier 2010 par les communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz, ainsi que par l'Entraide familiale.*



SOMMAIRE

Préambule	3
Mot du président	4
Rapport annuel 2022	5 - 6
La Fondation en chiffres	7
Charte institutionnelle	8
L'accueil en milieu familial, un accueil à valoriser et à développer	9
Accueil familial de jour	10
Structures d'accueil préscolaire	11
Manger, c'est plus que s'alimenter...	12
Un nouvel équipement au profit des petites papilles	13
Structures d'accueil parascolaire I <i>Grand-Pré et La Fourchette Rouge</i>	14
Alimentation et neurosciences	15 - 16
Structures d'accueil parascolaire II et III <i>Oxybulles, Accueil pique-nique et Maison Picson</i>	17
Comptes 2022	18
Tableau des comptes	19
Répartition des coûts et des charges	20
Participation Blonay – Saint-Légier 2015 - 2022	21
Rapport de l'organe de révision	22
Organisation de la Fondation et Bureau Exécutif	23



Préambule

La Fondation pour l'accueil des Enfants de Blonay – Saint-Légier gère le Réseau Enfance Blonay – Saint-Légier et a pour but d'offrir des places d'accueil aux familles de la commune et des collaborateurs Nestlé dans une perspective de conciliation vie familiale - vie professionnelle.

Les prestations d'accueil sont offertes aux familles en réponse à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), entrée en vigueur en 2006, qui a pour but d'encourager les communes à se mettre en réseau pour créer des places d'accueil. C'est la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), organe cantonal, qui est chargée de distribuer des subventions, grâce à un fonds alimenté par le canton et les employeurs.

La FAJE définit les critères à respecter pour obtenir ces subventions, notamment :

- le réseau doit offrir des places d'accueil dans les trois types d'accueil (accueil préscolaire, parascolaire et familial)
- la tarification doit être calculée au prorata du revenu des parents
- le tarif maximum facturé aux parents par prestation ne peut pas dépasser le coût moyen de ce type d'accueil dans notre réseau.

Créé en 2010, le réseau REBSL est l'un des 33 réseaux reconnus par la FAJE et il bénéficie par conséquent des subventions octroyées en fonction de la masse salariale du personnel éducatif (30% en 2022). Par ailleurs, notre réseau appliquant aussi un rabais fratrie, il bénéficie ainsi d'une subvention supplémentaire de 2%.

Accueillir des enfants en collectif, à la journée, ne s'improvise pas. C'est pourquoi notre Fondation s'appuie sur des équipes regroupant des professionnel-le-s issu-e-s des formations de type apprentissage CFC ASE, écoles supérieures ES ou hautes écoles spécialisées HES, ainsi que du personnel non-formé appelé « autre personnel encadrant » (APE).

L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) édicte des directives pour l'accueil préscolaire qui stipulent les infrastructures nécessaires et l'encadrement minimum à avoir par groupe, en fonction de l'âge des enfants. Les autorisations d'exploiter les structures d'accueil sont accordées moyennant le respect de ces normes.

Les directives spécifiques à l'accueil familial de jour émanent de ce même office.

Pour l'accueil parascolaire, c'est l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) qui est chargé de fixer ces directives de référence.

La prise en charge financière des coûts de la Fondation se répartit comme suit :

- subvention socle de la FAJE (30% de la masse salariale du personnel éducatif)
- subventions supplémentaires de la FAJE (2% de la masse salariale pour rabais fratrie)
- participation des parents, en fonction de leur revenu
- subventions spéciales extraordinaires (aides au démarrage, FAJE et OFAS)
- couverture du déficit restant par les partenaires du Réseau (la commune et Nestlé) au prorata de l'utilisation par les enfants, selon une convention ad hoc.



Jeu des copeaux



Mot du président

C'est un tout nouveau président, entré en fonction le 15 septembre 2022, qui vous livre ses premières impressions. A la suite de la fusion des communes et l'adoption des nouveaux statuts de la fondation, la composition du Conseil de fondation et du bureau exécutif a été modifiée : ces deux organes fonctionnent de manière très constructive et la collaboration avec les autorités communales est aujourd'hui très satisfaisante.

La visite des différentes structures de notre réseau d'accueil des enfants me fait dire que nous disposons d'un excellent outil de travail avec du personnel compétent et motivé, dans des locaux pour la plupart bien adaptés. La réputation de notre réseau est excellente et le taux d'occupation de nos structures est un des meilleurs du canton, ce qui n'occulte pas le manque de places d'accueil autant dans le monde préscolaire que parascolaire. En effet, plus de 100 demandes sont en liste d'attente pour les places en crèche et le double pour le parascolaire, ce qui engendre passablement de travail au secrétariat pour répondre au nombreux parents mécontents... Afin de faire face à des situations toujours plus nombreuses d'enfants à besoins particuliers demandant une présence attentive «un-à-un», nous avons pu augmenter partiellement la dotation en personnel permettant ainsi de renforcer les équipes pour continuer d'assurer un accueil de qualité. Une nouvelle coordinatrice de l'accueil familial de jour a également rejoint notre réseau en la personne de Madame Sophie Marmy.

Les activités du Conseil de fondation ont été intenses car en plus de la mise en place du fonctionnement de la nouvelle composition du conseil, plusieurs documents liés à la fusion ont été validés, ainsi que le règlement du REBSL 2022 (réseau Enfance Blonay – Saint-Légier) et la nouvelle charte de la fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier. Une nouvelle proposition de grille salariale sur la base de la convention collective cantonale de travail a été soumise à la municipalité en fin d'année dans le but de la

finaliser au 1^{er} trimestre 2023 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Enfin, le conseil a participé à la sélection et validé la nomination de notre future directrice générale, Madame Sarah Reymond qui remplacera notre directeur actuel, Monsieur Christoph Gerber, lors de son départ à la retraite à mi-2023.

Enfin, les comptes de l'exercice 2022 présentent un résultat inférieur au budget de près de CHF 200'000.–, ce qui n'est pas pour déplaire à nos partenaires financiers qui prennent en charge le déficit final, après les contributions des parents. Ceci est dû à une gestion rigoureuse des dépenses et au report de certains achats ou charges non urgents.

Pour l'année 2023, la priorité du Conseil de fondation sera l'aboutissement de l'affiliation du personnel à la convention collective et la planification, respectivement la mise en place de nouvelles structures en fonction des décisions de nos autorités communales.

Mutations au sein du Conseil de fondation

Par suite de la validation de son nouveau règlement, le Conseil de fondation se compose en 2022 des membres suivants :

- **M. Jean-Luc Bürgy**, président (dès le 15.9.2022)
- **M. Bernard Degex**, vice-président, représentant de la municipalité de Blonay – Saint-Légier
- **M. Olivier Commend**, représentant des entreprises partenaires (jusqu'au 31.12.2022)
- **Mme Florence Helg**, représentante du CC de Blonay – Saint-Légier
- **Mme Laetitia Martinez**, représentante du CC de Blonay – Saint-Légier
- **Mme Tommasina Maurer**, représentante du CC de Blonay – Saint-Légier
- **Mme Marjolaine Truffer**, représentante de l'association des parents d'élève (APE)

Les 3 premiers nommés constituent le bureau exécutif. Monsieur Christoph Gerber, directeur, participe aux séances du bureau exécutif et du Conseil de fondation avec voix consultative. Les procès-verbaux des séances sont établis par Monsieur Philippe Commend, nouveau secrétaire de notre conseil.

Pour conclure, j'aimerais remercier les membres de la fondation pour leur engagement et tout le personnel pour les prestations remarquables fournies tout au long de l'année écoulée.

Jean-Luc Bürgy
Président de la Fondation



Rapport annuel 2022

Les journées au sein de la Fondation et des structures d'accueil sont ponctuées par le rythme de l'année scolaire d'une part, et de l'année civile d'autre part :

- Ici les renouvellements des contrats de placement en vue de la prochaine rentrée, puis l'apprentissage d'une co-habitation toujours à renouveler avec chaque nouvelle volée qui arrive, les projets à mettre en route pour l'année et puis déjà bientôt, prendre congé de ceux qui vont passer du préscolaire au parascolaire, de l'UAPE à Oxybulles ou la Maison Picson, et finalement de ceux qui vont s'élancer dans la vie d'adulte.
- Là, le bouclage des comptes, le rapport annuel, les décomptes pour la FAJE, la préparation du budget pour l'année suivante, les étapes administratives du renouvellement des contrats, et tout cela entrecoupé des changements de contrats demandés par les parents, l'introduction et l'adaptation de nouveaux logiciels, des engagements de personnel, etc.

Dans le quotidien rythmé par ces étapes, nous essayons de ne pas perdre de vue notre mission et ce qui permet d'y avancer, de créer des espaces de vie, d'échange, de progression, d'invention afin de faire grandir les équipes, répondre à de nouvelles demandes, rester « vivant ».

Alors, en complément des informations déjà citées par le président, voici quelques points forts de cette année 2022 sous forme de « vignettes ». Les textes concernant notre charte institutionnelle et la réflexion sur la place de l'alimentation dans l'accueil des enfants, figurant plus loin dans ce rapport, en font également partie.

Christoph Gerber
directeur

Nouvelle directrice au CVE La Boîte Verte

Mme Véronique Barroso, directrice du CVE La Boîte Verte à Blonay dès sa création en 2012, au départ dans une villa à l'entrée de Blonay, a eu l'opportunité de reprendre la direction du réseau d'accueil de son lieu de domicile. Suite à la mise au concours de ce poste, le bureau exécutif a décidé de confier la responsabilité de La Boîte Verte à Mme Corina Campanile, éducatrice de l'enfance au CVE Pain d'Épice depuis 1997. Mme Campanile a pris ses nouvelles fonctions au 1^{er} avril 2022 et s'est engagée avec beaucoup d'énergie dans la conduite de ce lieu d'accueil préscolaire, la collaboration avec son équipe et les contacts avec les parents. Nous la remercions pour son engagement et son enthousiasme communicatifs !

Le groupe de travail a élaboré un questionnaire qui a été soumis à tous les parents des enfants fréquentant l'établissement scolaire de Blonay – Saint-Légier afin de connaître les besoins effectifs et les solutions déjà en place.

Près de 30% des 1'300 questionnaires envoyés nous sont revenus en retour et nous ont permis de mieux cibler une première offre à mettre en place.

Sur la base des données collectées, le groupe de travail a élaboré une proposition à l'attention du Conseil de fondation, prenant également en considération les questions de l'encadrement de l'accueil proposé, les locaux à utiliser et les aspects très concrets d'une telle entreprise. Le Conseil ayant validé ce projet, il a été porté au budget de la Fondation pour une première expérience en été 2023. En fonction des semaines souhaitées en priorité par les parents, des activités récréatives seront proposées aux enfants de 1 – 4P déjà inscrits dans nos structures d'accueil parascolaire durant les deux premières semaines des vacances d'été. Initialement, un accueil de 24 enfants par jour était prévu. Les inscriptions dépassant largement ce nombre, nous avons décidé de passer à 36 enfants par jour pour cette première expérience.

Accueil parascolaire durant les vacances scolaires - enquête sur les besoins en accueil et mise en route du projet

Une première proposition pour un accueil durant les vacances scolaires a été mise en place dans une UAPE dans les années 2013 – 2015, durant les vacances d'octobre. Cependant, faute de participants suffisants, cette prestation n'a pas été reconduite.

Toutefois, les besoins et demandes ayant fortement augmenté ces dernières années, le Conseil de fondation a décidé de charger un groupe de travail de mener une étude afin d'évaluer les besoins en matière d'accueil des écoliers durant les vacances scolaires et, dans un deuxième temps, élaborer une proposition d'action en fonction des résultats obtenus.



Renforcement des équipes

Se basant sur un travail de réflexion autour des directives pour l'accueil collectif de jour des enfants, entamé déjà avant la pandémie, la conférence des responsables a soumis au Conseil de fondation une proposition de renforcement des équipes éducatives. La multiplication de situations d'enfants à besoins spécifiques, avec tout ce que cela représente pour les équipes et pour les groupes d'enfants à gérer, nécessite d'avoir les ressources nécessaires afin d'y faire face. Bien que des soutiens financiers peuvent être obtenus auprès de l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES), permettant l'engagement de personnel supplémentaire pour répondre à des situations particulières, cela ne permet pas de répondre à toutes les sollicitations. Dès lors, afin d'assurer la continuité d'un accueil de qualité des enfants, mais également la préservation de la santé des collaboratrices et collaborateurs, une demande de renforcement du taux d'encadrement des structures d'accueil et la mise en place de la fonction d'adjoint-e à la direction ont pu être intégrées dans le budget 2022. Suite à l'acceptation de ce dernier, les premiers renforts par des augmentations de taux d'engagement, l'engagement de personnel de remplacement fixe et les nominations d'éducatrices et éducateurs déjà en place à la fonction d'adjoint-e ont pu se faire dès la rentrée d'août. Ceci explique aussi les changements des taux d'encadrement dans les statistiques des structures qui figurent dans les pages suivantes. D'autres renforts vont se mettre en place au 1^{er} janvier 2023.

Conférence des responsables

Les directrices des structures d'accueil, les responsables des secteurs des ressources humaines, de l'administration et des finances ainsi que celui de la Maison Picson se réunissent une fois par mois pour un échange d'informations, de coordination et de suivi de différents projets élaborés au sein de groupes de travail et soumis à la conférence.

Ces moments étant souvent bien remplis d'informations et d'échanges sur les préoccupations du moment, cela ne laisse souvent pas de temps pour approfondir une thématique en particulier.

C'est pourquoi nous avons instauré quatre rencontres thématiques par année, chaque fois dédiées à un sujet en particulier ou une formation en commun. L'organisation des remplacements, le positionnement en tant que responsable d'équipe (leader versus manager), l'accueil inclusif ont été les thématiques abordées durant ces moments importants pour la cohésion et la vision commune des cadres de la Fondation.

Réflexions sur l'accueil inclusif

L'accueil d'un enfant à besoins particuliers peut être pour celui-ci une opportunité de pouvoir s'intégrer à une vie sociale ordinaire et, en fonction de son degré d'autonomie, d'accroître et de développer de nouvelles compétences. C'est l'occasion pour lui de nouer des relations et de développer des amitiés. C'est également l'apprentissage de la vie en collectivité, l'occasion d'être stimulé par l'imitation de ses pairs et ceci, dans une volonté d'échange réciproque et de respect mutuel entre les enfants et les membres de l'équipe éducative.

Quoi qu'il en soit, accueillir un enfant à besoins particuliers constitue une occasion, tant pour ses pairs que pour l'équipe éducative de la structure, d'interroger les habitudes et certitudes, d'avoir un nouveau regard, de s'enrichir et déployer de nouvelles compétences.

Afin de répondre à ces situations qui deviennent de plus en plus nombreuses et peuvent être sources de tensions et d'épuisement dans les équipes, la conférence des responsables a élaboré un concept de l'accueil inclusif servant de base et de « garde-fous » pour l'ensemble des structures dans cet accueil. La FAJE ayant mis en place un subventionnement spécifique pour des postes de coordination de ces situations particulières (observations dans le groupe d'accueil, coordination avec l'école, réunion de réseau avec parents et pédiatres ou pédopsychiatres, etc.), ce concept nous a également permis d'établir un descriptif de fonction pour ce poste et soumettre une demande de subventionnement à la FAJE.



La Fondation en chiffres

Etat du personnel

Au 31 décembre 2022,

- **163 collaboratrices et collaborateurs sont engagés** au sein de la Fondation, représentant 110 contrats d'engagement mensualisés¹ (46.19 EPT), ainsi que 5 remplaçantes fixes mensualisées (2,35 EPT) et 7 contrats en CDD (3, 06 EPT), soit un total de 51.60 EPT.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- **6 directrices de structure ;**
- **23 éducatrices et éducateurs, 18 assistant(e)s socio-éducatifs-ves**, dont une suit la formation en emploi en tant qu'éducatrice ES et une remplaçante mensualisée, **17 APE (autre personnel encadrant)**, dont 4 remplaçantes mensualisées, et une coordinatrice de l'accueil pique-nique ;
- **13 employées d'intendance** – cuisine et/ou entretien, dont un contrat en CDD ;
- **18 apprenant-e-s** : 10 stagiaires (dont un étudiant HES) et 8 apprenti-e-s ASE (4 en 1^{re} année et 4 en 2^e année), ainsi que 3 étudiantes HES ou de l'étranger (au total dans le courant de l'année) ;
- **10 personnes** pour la direction, les services centralisés et le soutien administratif dans les structures ;
- **44 collaborateurs-trices** au bénéfice d'un contrat de travail rémunéré sur base horaire ou prestation (dont 12 contrats en CDD), répartis de la manière suivante :
 - **37 éducatrices et éducateurs remplaçant-e-s**, animateurs d'activités optionnelles, avec et sans formation professionnelle ;
 - **1 remplaçante employée d'intendance** – cuisine et/ou entretien ;
 - **6 enseignant-e-s encadrant-e-s des accueils pique-nique**,
 - **1 personne** en support pour le secrétariat (prise de pv),
- **12 accueillant-e-s en milieu familial** (rémunération sur base horaire et nombre d'enfants).

La coordinatrice de l'accueil familial est engagée par la commune, en application des prescriptions légales, tout en travaillant étroitement avec le réseau, tout comme le personnel de la Maison Picson, faisant également partie du personnel communal.

Les services centralisés (direction, administration, finances, RH)

Description	Les chiffres
Nombre de collaborateurs-trices	8
EPT	4.8
Nombre de contrats de placement traités durant l'année	2'227
Nombre de contrats de placement actifs au 31.12.2022	1'063
Nombre de factures envoyées	9'215

¹Certaines personnes sont au bénéfice de plusieurs contrats.



Charte institutionnelle

Notre charte est le fruit d'une démarche participative menée en 2021 et 2022. L'objectif était de développer un référentiel commun à tous les niveaux de la Fondation, basé sur l'expression de valeurs partagées.

En sollicitant la participation de l'ensemble du personnel et des cadres de la Fondation à la construction de cette charte commune, notre identité en ressort renforcée.

Des allers – retours entre la direction, la conférence des responsables et les équipes des structures d'accueil et de l'administration lors de séances de travail sous la conduite d'une consultante externe, nous ont permis une réelle co-construction, co-rédaction du texte. Commençant par l'identification des valeurs communes, puis la rédaction d'une première esquisse, remise en discussion, modifiée, affinée, nous sommes arrivés à un texte final satisfaisant pour tous. Initialement prévue sous la forme d'une journée de travail réunissant l'ensemble des équipes pour implémenter la charte dans la pratique quotidienne, cette étape s'est finalement faite par structure, les mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là interdisant les réunions en grand groupe.



Le Conseil de fondation et les responsables des structures en pleine réflexion...

Le texte de cette charte a également été mis en discussion pour validation finale lors d'une journée au vert réunissant les membres du Conseil de fondation et de la conférence des responsables en juin 2022.

Afin que cela ne reste pas une belle déclaration, son implémentation dans la pratique au quotidien doit se poursuivre à tous les niveaux par des actes de formation, au sein des colloques d'équipe ou encore des entretiens individuels. Une première séance de bilan est d'ores et déjà prévue au cours de l'hiver prochain.

CHARTE DE LA FONDATION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE BLONAY – ST-LÉGER

Depuis 2010, la Fondation pour l'Accueil des Enfants œuvre dans la commune de Blonay - Saint-Léger à l'accueil de jour et à l'accompagnement des enfants âgés de **4 mois à 15 ans**, dans le but de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

En partageant les missions des structures d'accueil collectif telles que définies dans l'article 3a de la LAJE¹, notre action s'inscrit dans une politique familiale communale en offrant un cadre éducatif professionnel soutenu par des **projets pédagogiques** favorisant ainsi **l'égalité des chances**.

En partenariat avec les parents, nos pratiques au quotidien s'inscrivent dans une dynamique d'actualisation continue des connaissances dans le domaine du développement de l'enfant. Nos prestations se déploient tant en structures d'accueil collectif, qu'en milieu familial.

Par nos décisions et nos actions, nous visons à favoriser l'épanouissement et la non-discrimination au sein de la Fondation.

¹Loi sur l'accueil de jour des enfants.



NOS VALEURS

Nous plaçons **l'intérêt des enfants** au centre de notre quotidien et valorisons un **accompagnement collectif et individualisé**. L'**écoute**, la **communication**, le **jeu**, la **créativité** et la **capacité d'adaptation** sont de précieux atouts pour assurer un cadre éducatif **sécurisant** menant à leur autonomie.

Nous menons la mission qui nous est confiée avec **professionnalisme, dynamisme et autonomie**, animés par la volonté d'une **évolution** constante des compétences et des prestations de **qualité**.

Nous adoptons une attitude de **bienveillance** à l'égard des enfants, des familles, des partenaires et de l'ensemble du personnel, en favorisant une **communication** objective et constructive, une **écoute** active, une **posture empathique** et **non jugeante**, ainsi qu'une **organisation du travail** claire et **cohérente**.

Nous entretenons des relations constructives qui contribuent au développement de la **confiance** en soi et en l'autre, en agissant de manière **collaborative**, dans le **respect** de toutes et tous, de la mission et des objectifs définis, ainsi qu'en faisant preuve d'**authenticité** et de **solidarité**.

L'accueil en milieu familial, un accueil à valoriser et à développer

Depuis plusieurs années, l'ensemble des réseaux d'accueil du canton constate une diminution du nombre d'accueillant-e-s (AMF) tout comme la difficulté de recruter de nouvelles collaboratrices et collaborateurs pour ce secteur d'accueil. Cette évolution est certainement à mettre en lien avec le statut relativement précaire de cette activité qui prévalait jusqu'à aujourd'hui. En effet, auparavant cette activité était considérée comme une activité accessoire qui venait apporter un peu de « beurre aux épinards » en complétant un revenu principal d'un ménage. Or aujourd'hui, de plus en plus de familles ont besoin de deux activités salariées principales pour couvrir le budget familial, sans parler des familles monoparentales, pour lesquelles l'activité d'AMF peut représenter la seule source de revenus.

Afin d'inverser le mouvement, la FAJE¹ a décidé de faire de la sauvegarde de l'accueil en milieu familial une priorité par un renforcement de l'attractivité de cette activité. Même si plusieurs facteurs peuvent concourir à attirer des candidatures vers la pratique de cet accueil, et qu'il serait réducteur de considérer que seules les conditions financières sont déterminantes, cela passe aussi par cela. La FAJE a alors décidé d'augmenter le soutien pour cet accueil dès 2022 par un subventionnement de la masse salariale des AMF en lieu et place d'une subvention par heure d'accueil facturée. En contrepartie, elle a fixé aux réseaux l'obligation de présenter un plan de développement de l'accueil en milieu familial comprenant les mesures d'amélioration des conditions d'emploi des accueillant-e-s et l'attractivité de cette activité.

Suite à l'annonce de la FAJE d'augmenter substantiellement les subventions dédiées à l'AFJ dès le 1^{er} janvier 2022, nous avons décidé d'y répondre par une première mesure avec l'augmentation du salaire horaire des AMF (il faut rappeler ici que, comme dans la plupart des réseaux d'accueil du canton, les AMF du REBSL sont rétribué-e-s à l'heure d'accueil par enfant).

Puis, donnant suite à l'injonction d'établir un plan de développement de cette activité, la direction, en collaboration étroite avec la coordinatrice de l'AFJ, a mené une consultation courant printemps 2022 auprès des AMF en activité au sein du réseau, afin de connaître leurs besoins prioritaires.

Sur la base de cette consultation ainsi que des échanges avec d'autres réseaux de l'accueil familial, un plan de développement contentant différentes mesures a été soumis au Conseil de fondation qui l'a approuvé en juin dernier. Toutes les mesures proposées visent à renforcer l'attractivité de l'activité d'AMF et d'assurer ainsi des conditions de travail intéressantes pour les personnes qui y sont engagées ou qui vont le faire, mais également à valoriser ce type d'accueil par une plus grande professionnalisation des accueillant-e-s.

Les mesures principales mises en place dès janvier 2023 sont les suivantes :

- Réunions régulières des AMF pour des moments d'échange, formations, découvertes de nouveaux matériaux, etc. Pour une partie de ces réunions, une éducatrice est présente pour prendre en charge les enfants qui accompagnent les AMF afin de permettre cet échange ;
- Prise en compte d'un « temps hors présence enfants » pour les charges administratives et organisationnelles (décomptes mensuels, rencontre avec la coordinatrice et les parents, etc.) ;
- Augmentation de la participation aux frais d'achat de matériel de bricolage, de livres, autre matériel pédagogique comme incitation à rechercher la qualité ;
- Adaptation du prix des repas facturés aux parents pour tenir compte du renchérissement.

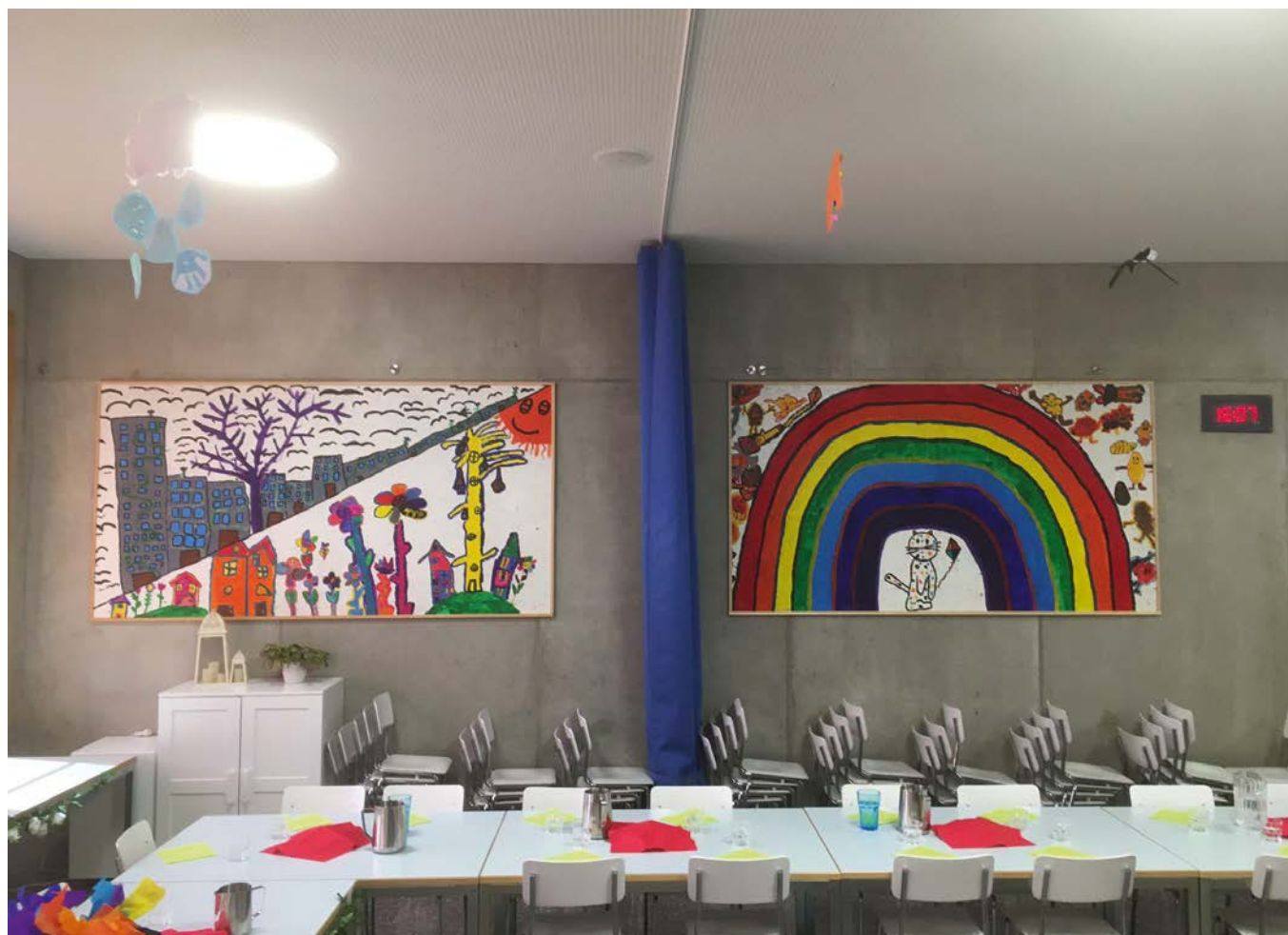
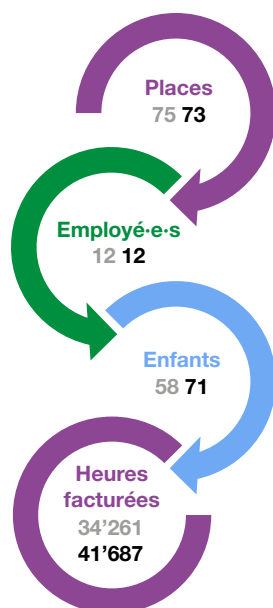
Nous espérons qu'avec ces mesures déjà mises en place et celles qui vont encore pouvoir se réaliser dans les prochaines années, l'engagement en tant qu'AMF soit valorisé et incite d'autres personnes à s'y engager. Ces mesures vont certainement aussi contribuer à une professionnalisation de cette activité et offrir ainsi un accueil qui réponde aux besoins des familles.

¹ Fondation cantonale pour l'accueil des enfants

Accueil familial de jour

Accueils pré- et parascolaires

2021 2022



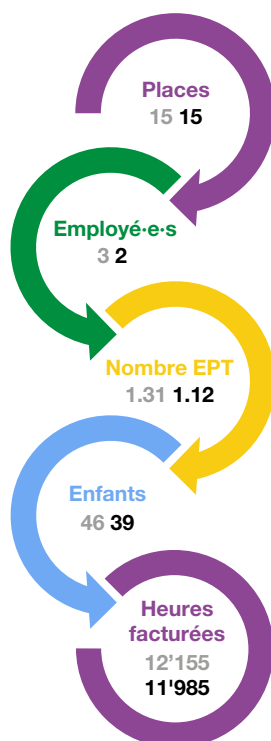
L'UAPE La Fourchette Rouge

Structures d'accueil préscolaire

La P'tite Ecole

Jardin d'enfants (2 ans - 4,5 ans)

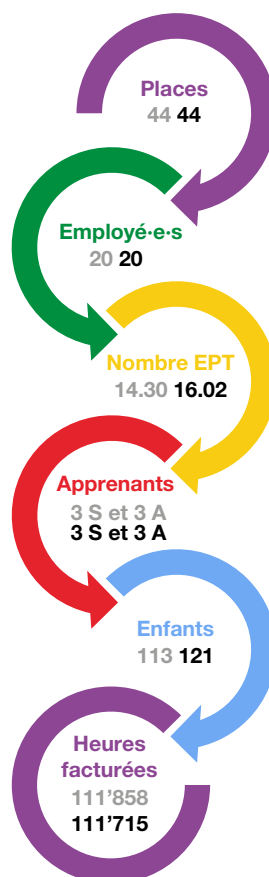
2021 2022



CVE Pain d'Epice

Accueil préscolaire (0 - 4,5 ans)

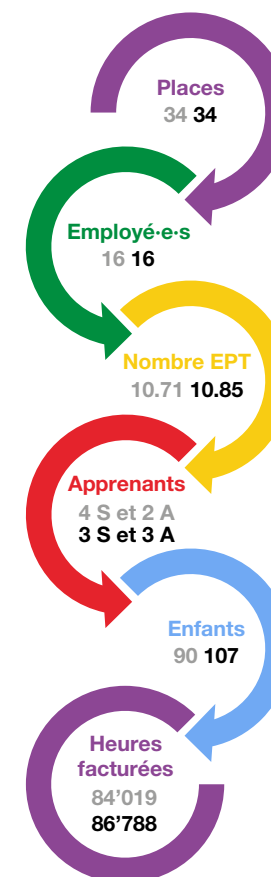
2021 2022



CVE La Boîte Verte

Accueil préscolaire (0 - 4,5 ans)

2021 2022



Manger, c'est plus que s'alimenter...

Dans le cadre de la recherche d'un nouveau fournisseur des repas pour les CVE, nous nous étions déjà posés un certain nombre de questions autour de la qualité des repas, de ce qui les compose et de leur durabilité.

Ceci nous avait amené à fixer un « cahier des charges » relativement précis concernant par exemple la provenance des produits, la saisonnalité, les produits transformés, etc.

Afin de pousser la réflexion encore plus loin, nous nous sommes demandés quelles étaient nos valeurs autour de la nourriture, des repas servis dans nos lieux d'accueil. Tout en sachant que les goûts et les couleurs sont une question très individuelle, nous avons alors établi un document de référence qui nous sert aussi de base dans les contacts et les évaluations avec les fournisseurs des repas. Ces fournisseurs sont tous au bénéfice de labels de qualité et de durabilité pour leur production de repas tels que « La Fourchette verte », EcoCook, ou encore « Agri local ».

Mais il n'y a pas seulement ce qui se trouve dans l'assiette, mais également ce qui se passe autour ! Ainsi, Elodie Rolle, éducatrice de l'enfance au CVE Pain d'Épice, au bénéfice d'un CAS en neurosciences et éducation, nous parle de l'importance de l'environnement et du cadre posé au moment du repas. Et nous trouvons l'exemple d'une approche ludique autour du repas avec les interventions de « Paulino » à l'UAPE Grand-Pré...



Manger, c'est plus que s'alimenter

Les structures de la Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay - St-Légier proposent une alimentation équilibrée et variée, base d'un développement sain, qui doit également susciter du plaisir à manger. **Manger est une activité en soi qui permet aux enfants d'affiner leurs goûts, de verbaliser leurs sensations gustatives, de s'ouvrir pleinement au monde de la diversité, des textures et des couleurs.**

L'alimentation est une préoccupation majeure dans l'accueil des enfants, les apports nutritionnels et la diversification alimentaire ayant un impact clé sur la santé. Les équipes éducatives sont attentives à ce que les enfants goûtent les mets proposés et découvrent de nouvelles saveurs, tout comme elles désirent soutenir les enfants qui peuvent être sujets à des dérèglements alimentaires, notamment à l'adolescence.

L'alimentation est également une préoccupation majeure par son impact sur l'environnement.

La Fondation, ainsi que les responsables de structures avec l'ensemble des prestataires travaillent à fournir, dans la limite de leurs moyens, des réponses à ces préoccupations.

Ils incitent les fournisseurs des repas à :



- Collaborer avec des **producteurs locaux**, et ainsi obtenir des produits frais issus de l'agriculture raisonnée,
- Obtenir des produits **frais et de saison**,
- Proposer des produits **bio**, dans la mesure du possible et de la **saisonnalité** des produits
- Garantir la **traçabilité** des produits, viande, œufs et fromage
- L'exclusion de l'**huile de palme** dans les produits transformés
- Servir du **poisson** une fois par semaine, en provenance d'Europe
- Proposer moins de viande, deux fois par semaine, et tendre vers l'élaboration de **menus végétariens**,
- Servir des **pâtes** deux fois par semaine au maximum,
- Être attentifs à l'utilisation du sel et du sucre de manière **modérée** dans les aliments et les boissons.

Des contacts réguliers ont lieu avec les prestataires des repas pour le contrôle de qualité et le suivi de nos attentes concernant les produits utilisés.

La boisson principale servie aux repas et lors des collations est l'eau, ainsi que des infusions.

Des collations saines, composées principalement de fruits et de crudités, sont préparées par le personnel des structures.

Parce que le respect de l'environnement va de pair avec l'avenir des enfants, nous limitons les contenants en plastiques dans les structures, et luttons activement contre le gaspillage alimentaire.

La Fondation s'engage à poursuivre les réflexions sur les deux sujets différents, mais étroitement liés que sont l'alimentation et la préservation de l'environnement.



Un nouvel équipement au profit des petites papilles... (Episode 2)

Un hardware enrichi d'un software

Comme nous avons pu vous l'exposer à l'occasion du rapport d'activités de l'année dernière, l'acquisition d'un four combi-steamer a conduit à une amélioration de la qualité des plats servis aux enfants par la régénération sur place des aliments livrés en liaison froide.

A l'exploitation de cet équipement est venu depuis s'ajouter un ingrédient supplémentaire... cette fois, dans le but d'éveiller des papilles d'un autre ordre...

En effet, les temps de midi se voient quelque peu enrichis par l'intervention d'une nouvelle marionnette aux multiples facettes, Paulino. Originaire d'une petite ville allemande, Cuxhaven, ce personnage sympathique ne parle pas encore le français. Tout comme les enfants, il est confronté aux mêmes expériences. Il connaît du dégoût face à certains aliments, craint de goûter, tombe malade, se blesse, est sensible à la séparation, nous fait des blagues, nous raconte ses vacances, ... Le récit des aventures vécues par Paulino et la démonstration de ses émotions permettent ainsi aux jeunes écoliers de s'identifier...

Ce n'est pas sans compter sur les talents de Miriam HOHL qui manie l'allemand avec aisance, que la prise en charge des enfants durant les temps de repas tente d'encourager leur curiosité gustative, tout en stimulant leur oreille pour l'allemand de façon ludique.

En complément du temps de liberté de jeu mis à disposition des enfants, ces petites interventions imprévues et parfois rocambolesques permettent ainsi d'apporter un peu de fantaisie bienvenue durant l'accueil des temps de midi de nos 1P et 2P.



Miriam présente Paulino



Un petit bec pour Paulino

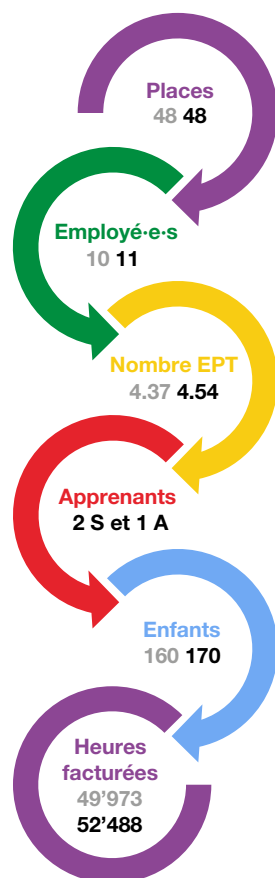


Structures d'accueil parascolaire I

UAPE Le Grand-Pré

Parascolaire I (1P - 4P)

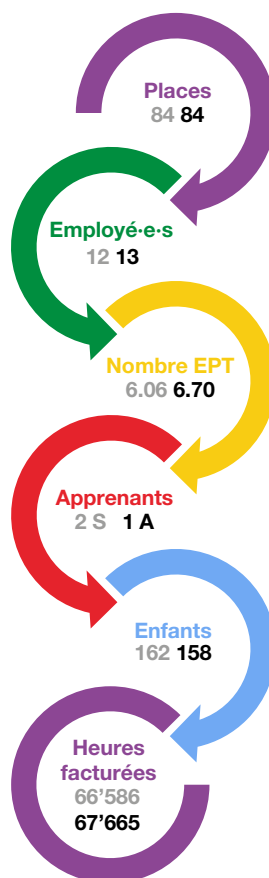
2021 2022



UAPE La Fourchette Rouge

Parascolaire I (1P - 4P)

2021 2022



Alimentation et neurosciences

Comment se passent les repas avec votre enfant?

Chaque enfant est différent dans son rapport à l'alimentation, et les inquiétudes des parents face à un enfant qui trie, ne veut pas manger, ou veut manger que certains aliments sont nombreuses. Les repas devraient être un moment joyeux lié au plaisir de se retrouver et ils sont parfois bien loin de cette image. Source de tensions, d'énervement et d'incompréhension, les préoccupations des parents concernant les repas sont légitimes (Gueguen, 2015). Forcer l'enfant à finir son assiette ne serait pas la bonne solution selon Catherine Gueguen, pédiatre, formée en haptonomie et en communication non violente, spécialisée dans le soutien à la parentalité. Lui apprendre à goûter dit-elle, un petit morceau de chaque aliment augmenterait son plaisir à chaque consommation (Gueguen, 2015).

En général, les enfants suivent spontanément leurs indicateurs physiologiques de faim et de satiété pour ajuster leur consommation. Ce moyen instinctif que l'enfant a de le savoir c'est simplement par le plaisir. Le plaisir de manger devrait être le plus sûr moyen d'équilibrer notre alimentation, car il est lié au sentiment de satiété. Cet état provient d'un flux d'informations transmis du système digestif jusqu'au cerveau selon Gilles Mithieux, directeur de recherche au CNRS et directeur du laboratoire nutrition, diabète et cerveau (Galanopoulou, 2020). Ces informations se transmettent en fonction de la présence d'aliments ou non dans l'estomac, le cerveau va libérer des facteurs appelés orexigènes qui stimulent l'appétit ou à l'inverse anorexigènes s'ils inhibent la faim.

Dans la vie de tous les jours, les enfants devraient avoir la liberté de dire lorsqu'ils n'ont plus faim, même s'ils n'ont pas fini la totalité de leur assiette. De ce fait, ils resteront sensibles à leurs sensations de faim et de satiété.

Ce moment de repas ne devrait pas devenir source de stress, de menaces ou de chantage (si tu ne manges pas tes légumes, tu n'auras pas de dessert).

Selon Catherine Gueguen «*l'équilibre de l'humain est fragile. Notre cerveau possède un régulateur central de la faim, de la satiété. Qui est un véritable thermostat*».

Afin de ne pas créer de mauvaises habitudes alimentaires négatives sur le long terme, il est important de ne pas tomber dans ce genre de perturbation qui menace de briser cet équilibre (Gueguen, 2015).

En effet, le système de récompense de notre cerveau garde en mémoire toutes les sensations de plaisir et veille à ce que cet effet puisse à nouveau se reproduire. La dopamine est le principal neurotransmetteur de ce système. L'enfant qui a eu du plaisir à manger un aliment, aura à nouveau envie de le manger grâce à la dopamine qui agit directement sur son cerveau et qui prédit ce même plaisir. Plus ce système est stimulé, plus l'enfant prend du plaisir à vivre et découvrir les aliments (Fahim, 2021). «*C'est classiquement l'expérience du chien de Pavlov. Vous voyez du chocolat et, avant même de l'avoir goûté, votre cerveau libère de la dopamine car il a appris qu'il aimait cela*», résume Serge Luquet, directeur de recherche au CNRS et responsable de l'équipe «*Contrôle central du comportement alimentaire et de la dépense énergétique*».

A son inverse, les moments déplaisants et les aliments inconnus ou désagréables susciteront, eux, du stress et de la réticence. Quand un enfant est stressé, son amygdale cérébrale provoque la sécrétion de l'hormone du cortisol et de l'adrénaline qui, produites en trop grande quantité, peuvent être toxiques pour notre santé physique et psychologique (Gueguen, 2014).





Cependant, nous savons que l'enfant ne va pas s'orienter vers une alimentation équilibrée s'il était livré à lui-même...

Alors comment trouver l'équilibre pour rendre les repas, un moment agréable pour tous ?

- Aider l'enfant à se connaître, à être à l'écoute de son corps
- Communiquer, mettre des mots sur ce qu'il peut ressentir en faisant preuve d'empathie et en lâchant certaines croyances
- Faire des compromis
- Ne pas forcer
- Laisser l'enfant se servir seul et le rendre attentif aux quantités
- Ne pas lui mettre 20 petits pois s'il est déjà réticent rien qu'en les voyant. Mais lui en mettre 1 pour commencer, et la prochaine fois ce sera 2 ;)
- Éviter de s'énerver ou de vouloir à tout prix qu'il finisse un aliment
- Faire confiance à son enfant, s'il n'a pas faim, ne pas insister, il mangera plus au prochain repas
- Etablir des règles de repas avec les enfants (et non des interdictions)
- Sourire car cela rend heureux

Lorsque l'adulte se met à la place de l'enfant et fait preuve d'empathie, le rassure, le sécurise, le console en ayant une attitude douce et chaleureuse, en parlant calmement, il aide le cerveau à grandir. Cet accompagnement positif agit directement sur le développement de ses lobes frontaux et ses circuits cérébraux. L'enfant parviendra alors plus rapidement à gérer ses émotions débordantes et les impulsions de son cerveau émotionnel et archaïque (Gueguen, 2015).

Tout ceci passe aussi par les repas qui sont des moments intenses en collectif et qui demandent une attention toute particulière des équipes éducatives.

Elodie Rolle
Educatrice de l'enfance au CVE Pain d'Epice à St-Légier

Fahim, C. (2021). Programme MIO©, Modèle Interne Opérateur, Enfants 0-7ans, 1^{re} partie.

Galanopoulo, L. (2020, juin). Comment le cerveau gère notre appétit. Récupéré sur CNRS le journal.

Gueguen, C. (2014). Pour une enfance heureuse (1^{re} éd.). Pocket.

Gueguen, C. (2015). Vivre heureux avec son enfant. Robert Laffonts.

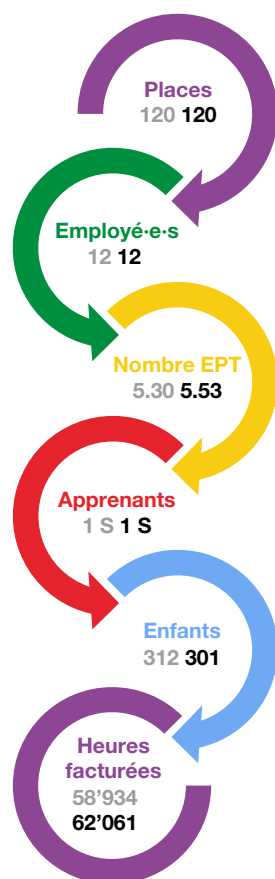


Structures d'accueil parascolaire II et III

Oxybulles

Parascolaire II (5P - 8P)

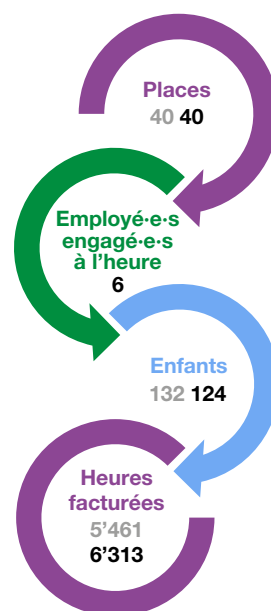
2021 2022



Accueil pique-nique

Clos Béguin

2021 2022

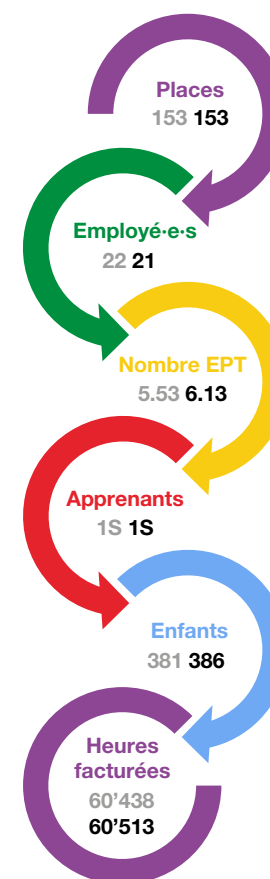


Maison Picson

Parascolaire I - II (3P - 8P)

Parascolaire III (9S - 11S)

2021 2022



Comptes 2022

Les besoins en personnel de remplacement sont restés pratiquement autant élevés qu'en 2021, avec tout de même une diminution de CHF 36'000.- pour 2022. Les absences multiples de courte durée, causées par la Covid 19, ou d'autres infections provoquant un arrêt de deux-trois jours, mais également des absences maladie de longue durée, nécessitent une réorganisation quasi permanente des équipes. Un report, pour des questions opérationnelles, des renforcements prévus ainsi que des changements dans les conditions des charges sociales patronales ont permis un résultat inférieur de CHF 190'000.- pour les frais de personnel.

Par un suivi attentif des dépenses, tant au niveau de l'administration centralisée que des structures d'accueil, les charges d'exploitation, hors les charges de personnel, sont également inférieures de CHF 231'500.- au budget.

La FAJE a augmenté sa subvention de socle de 1% avec effet au 1^{er} janvier 2022. Ces augmentations régulières des subventions auxquelles nous nous sommes un peu «habitué» durant ces dernières années, ne seront probablement plus reconduites ces prochaines années en raison de l'ouverture importante de nouvelles places d'accueil dans le canton et de la progression de la masse salariale des équipes éducatives qui en découle, montant déterminant la subvention versée au réseau.

Néanmoins, d'autres subventions viennent se rajouter comme le soutien à la coordination des mesures à l'inclusion des enfants à besoins particuliers ou la reprise de l'«aide à la pierre», subvention qui est versée en cas de construction de nouvelles structures, ou la rénovation d'anciens bâtiments.

La participation des parents d'un montant identique, à CHF 400.- près, entre 2021 et 2022, tout en ayant facturé 6'500 heures d'accueil en plus, démontre à nouveau que cette participation reste soumise à des fluctuations. Ces dernières restent non-maitrisées en raison de leur dépendance directe aux revenus des parents qui déterminent in fine le tarif appliqué à chaque accueil. La proportion du placement hebdomadaire de chaque enfant est également un élément déterminant dans la participation des parents.

La participation de la commune est inférieure de CHF 215'000.- au budget.

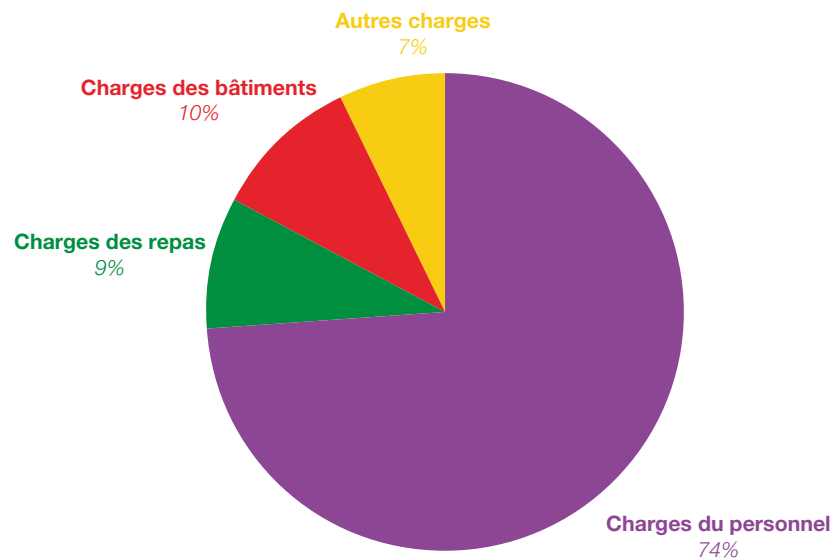


Tableau des comptes

Désignation	Comptes 2021	En %	Comptes 2022	En %	Budget 2022	En %	Ecart Budget 2022	En %
Comptes des charges								
Frais du personnel	6 310 428,40	74,46%	6 372 334,25	73,84%	6 562 745,00	72,34%	-190 410,75	-2,90%
Alimentation	767 937,53	9,06%	778 341,21	9,02%	854 700,00	9,42%	-76 358,79	-8,93%
Loyers/conciergerie	877 205,25	10,35%	889 249,75	10,30%	897 415,00	9,89%	-8 165,25	-0,91%
Autres charges	518 969,60	6,12%	590 106,49	6,84%	737 038,00	8,12%	-146 931,51	-19,94%
Total charges	8 474 540,78		8 630 031,70		9 072 095,00		-442 063,30	-4,87%
Comptes produits								
Recettes parents	2 745 367,85	33,91%	2 745 798,60	32,74%	3 244 000,00	35,80%	-498 201,40	-15,36%
Remboursements	359 878,55		220 169,80				220 169,80	
Produits divers	19 803,10		22 783,80		11 565,00		11 218,80	
Subvention FAJE	1 385 104,00	17,11%	1 477 860,00	17,57%	1 520 900,00	16,79%	-43 040,00	-2,83%
FAJE-soutien formation	12 500,00	0,15%	14 570,00	0,17%	-	0,00%	-	
Aide au démarrage	24 980,00	0,31%	9 100,00	0,17%	8 400,00	0,14%	700,00	
OFAS	-		50 932,00	0,61%	-	0,00%	-	
Total subventions	1 422 584,00	17,57%	1 552 462,00	18,51%	1 529 300,00	16,88%	23 162,00	1,51%
Aides Covid	116 113,00	1,43%	-		-			
Répartitions								
Part. Blonay – St-Légier	3 592 579,83	44,38%	3 832 111,68	45,69%	4 047 077,00	44,67%	-214 965,32	-5,31%
Part. Entreprises	198 922,35	2,46%	227 451,04	2,71%	240 153,00	2,65%	-12 701,96	-5,29%
Réseaux	19 292,10	0,24%	29 254,78	0,35%	-		29 254,78	



Répartition des charges du réseau en 2022

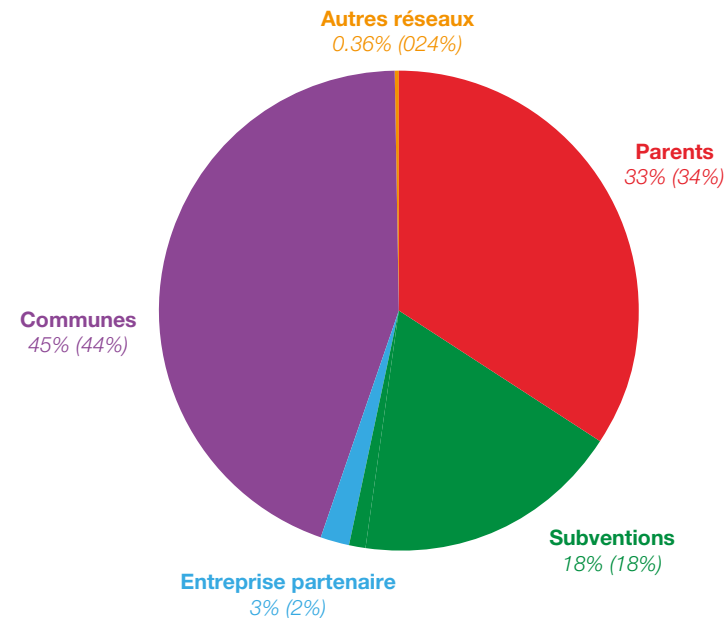


Répartition des charges

En l'absence de la création de nouvelles places d'accueil, mais aussi d'événements imprévisibles comme la pandémie et le confinement avec la fermeture des structures, la répartition des charges d'exploitation des structures de notre réseau reste très similaire à l'année précédente, avec des variations de quelques dixièmes de pourcents seulement.

Répartition du financement du réseau en 2022

Chiffres 2021 entre parenthèses



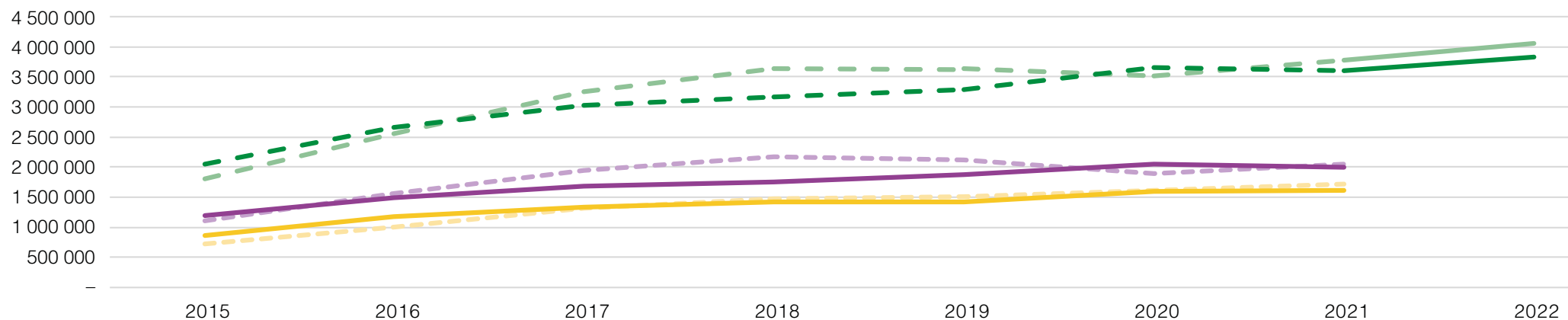
Répartition du financement

Légère progression de la participation de la commune, passant de 44 à 45%.

Augmentation de la subvention socle passant de 29 à 30% (+ 2% de subvention supplémentaire en raison du rabais fratrie accordé aux familles plaçant plusieurs enfants dans le réseau).

Diminution de la participation des parents avec le rabais de 20% accordé sur la facture de novembre, compensé par une participation du même montant par la FAJE.

Participation Blonay – Saint-Légier 2015 - 2022



- Budget Blonay – St-Légier
- Comptes Blonay – St-Légier
- Budget Blonay
- Comptes Blonay
- Budget St-Légier – La Chiésaz
- Comptes St-Légier – La Chiésaz

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

VEVEY

 Entreprise certifiée EXPERTSuisse

AV. PAUL CERCOSQUE 12
TEL. 021 925 30 50
info@jean-christophe-gross.ch
021 925 30 50

GENÈVE POSTALE
CASE POSTALE 1395
1201 VEVY 1

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

**Au conseil de la Fondation pour l'accueil
des enfants de Blonay – Saint-Légier**

Blonay – Saint-Légier

Vevey, le 20 avril 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

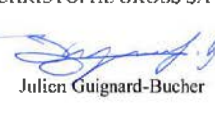
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi, ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA


Simon Guignard
Réviseur responsable


Julien Guignard-Bucher

Experts réviseurs agréés

Organisation de la Fondation

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à **9 reprises, dont 1 séance extraordinaire, durant l'année 2022.**

Il est composé des personnes suivantes :

- **M. Jean-Luc Bürgy**, Saint-Légier – La Chiésaz, Président (dès le 15.09.2022)
- **M. Bernard Degex**, municipal de Blonay, Vice-président
- **M. Olivier Commend**, représentant de l'entreprise Nestlé (jusqu'au 31.12.2022)
- **Mme Florence Helg**, conseillère communale de Blonay – Saint-Légier
- **Mme Laetitia Martinez**, conseillère communale de Blonay – Saint-Légier
- **Mme Tommasina Maurer**, conseillère communale de Blonay – Saint-Légier
- **Mme Marjolaine Truffer**, représentante des parents / APE
- **M. Christoph Gerber**, Directeur de la Fondation, avec voix consultative

Bureau Exécutif

Le Bureau exécutif s'est réuni à **10 reprises durant l'année 2022 pour ses séances de travail**, auxquelles se sont rajoutées les rencontres pour le recrutement de la future direction.

Il est composé des personnes suivantes :

- **M. Jean-Luc Bürgy**, Saint-Légier – La Chiésaz, Président (dès le 15.09.2022)
- **M. Bernard Degex**, municipal de Blonay, Vice-président
- **M. Olivier Commend**, représentant de l'entreprise Nestlé
- **M. Christoph Gerber**, Directeur de la Fondation, avec voix consultative



Contact

Fondation pour l'accueil des enfants
de Blonay – Saint-Légier
Rte du Village 45
Case postale 222
1807 Blonay
Tél. 021 564 03 70
www.rebsl.ch
info@rebsl.ch

Impressum

Réalisation graphique : www.point-carre.ch

